

Briefings de Bruxelles sur le développement rural Une série de réunions sur des questions de développement ACP-UE

Briefing n° 10 : Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) : Impacts et défis pour les pays ACP

29 avril 2009

RÈGLEMENT DU CONSEIL (CE) N° 1005/2008 - Système de certification des prises pour les produits de la pêche importés de pays tiers

Le point de vue du secteur privé sud-africain

R. Bross - South African Deep-Sea Trawling Industry Association

Résumé

Le secteur privé a besoin que le système de certification des prises soit appliqué de manière commercialement neutre comme le ferait la CE elle-même, mais il y a des raisons de penser que dès le 1^{er} janvier 2010, le règlement dans sa forme actuelle aura des effets négatifs sur les exportateurs qui dépendent largement du commerce européen.

Les inquiétudes concernent naturellement les détails du système de certification, avec la conviction que la plupart des autres difficultés perçues peuvent être résolues si la certification peut être dûment rectifiée

L'accent apparent sur les activités ORGP et sur leurs mécanismes de traçabilité relativement simples et la diffusion de ces idées au reste du monde est le terreau de problèmes potentiels. De nombreux exemples montrent que l'organisation de la pêche commerciale, pour l'Afrique du Sud uniquement, est tellement diversifiée qu'il sera très difficile de mettre en place la norme de traçabilité envisagée dans un système direct unique. Un système s'apparentant à celui portant sur la sécurité alimentaire actuellement en vigueur pourrait convenir. De même, le rôle envisagé des skippers de navires de pêche doit être modéré ou éliminé.

Un autre problème concerne les complications juridiques potentielles. Dans certains régimes de gestion des pêcheries, l'interaction entre le Règlement CE n° 1008/2008 et le système juridique local pourrait avoir des conséquences négatives. Une solution pourrait être de concéder un certain pouvoir discrétionnaire aux autorités compétentes.

Au final, un système de certification est souhaitable, à condition d'y apporter certaines modifications. Toutes les difficultés réelles peuvent être résolues et les autorités devront travailler rapidement et faire preuve d'imagination afin que tout soit prêt à temps.